

# Que dit la Charte du Parc ? 2010 - 2025

## Améliorer la performance environnementale

Orientation 9 ("Encourager le développement de pratiques respectueuses de l'environnement")

Les signataires s'engagent à conseiller et à former les acteurs économiques afin qu'ils intègrent l'environnement de manière exemplaire dans leurs pratiques et leurs décisions. Cela passe par la réalisation de diagnostics pour connaître les pratiques agricoles et leurs besoins pour s'y adapter dans une optique environnementale mais aussi favoriser la mise en œuvre sur le territoire des politiques publiques pour l'environnement en exerçant une veille des dispositifs d'appui juridique ou financier.

- Mesure 34 Organiser une veille des pratiques
- Mesure 35 Amplifier et déployer une démarche d'amélioration environnementale auprès des acteurs économiques et collectivités territoriales
- Mesure 36 Accélérer la diffusion des pratiques exemplaires

## Sensibiliser aux enjeux locaux

Orientation 11 ("Déployer la sensibilisation et l'éducation au territoire")

Réchauffement climatique, espèces en danger, disparition de milieux naturels... Ce territoire n'est pas à l'abri des menaces mondiales. Il est également soumis à des pressions locales dont nous sommes –individuellement et collectivement– responsables. Les partenariats avec l'Éducation nationale seront amplifiés pour intégrer l'éducation au territoire et au développement durable dans le parcours du plus grand nombre d'élèves. Cette éducation sera aussi relayée parmi le réseau des partenaires et équipements éducatifs et au sein d'un réseau des ambassadeurs du territoire à créer.

- Mesure 40 Confirmer la spécificité éducative du territoire en direction des jeunes
- Mesure 41 Développer les savoir-faire, les programmes et les outils de vulgarisation
- Mesure 42 Créer et animer un réseau d'ambassadeurs du territoire

## Vocation 4 Terre de mobilisation où les individus s'investissent en faveur du territoire

## Partager les valeurs locales du développement durable

Orientation 10 ("Connaître et faire connaître pour partager les caractéristiques et les enjeux du territoire")

Méconnus, les enjeux locaux du développement durable ne peuvent être partagés par tous. Mieux les connaître est une démarche nécessaire pour pouvoir ensuite agir. Pour cela, les initiatives (concours photo, salon du goût...) valorisant les spécificités du territoire, en particulier sous une forme artistique, seront promues, les manifestations festives orientées en écoévénements...

- Mesure 37 Mieux partager les caractères et les enjeux du territoire
- Mesure 38 Faire évoluer le regard sur le territoire
- Mesure 39 Développer et diffuser une création culturelle valorisant les patrimoines et les ressources durables du territoire

## Donner les moyens d'agir

Orientation 12 ("Susciter l'envie d'agir et donner les moyens de développer une citoyenneté et une coopération active")

L'homme est forcément au cœur de ce projet de territoire car ce projet est pour lui. Il en est le bâtisseur, le promoteur et l'acteur. Pour cela, les conditions pour donner les moyens à l'expression d'une mobilisation individuelle et collective seront créées : parrainage d'espèces, de paysages, chantiers nature ou de restauration du bâti, circuits de commercialisation de proximité...

- Mesure 43 Contribuer au développement du débat participatif
- Mesure 44 Généraliser les pratiques exemplaires mobilisant l'éco-citoyenneté
- Mesure 45 Encourager l'engagement citoyen en faveur de la consommation de proximité

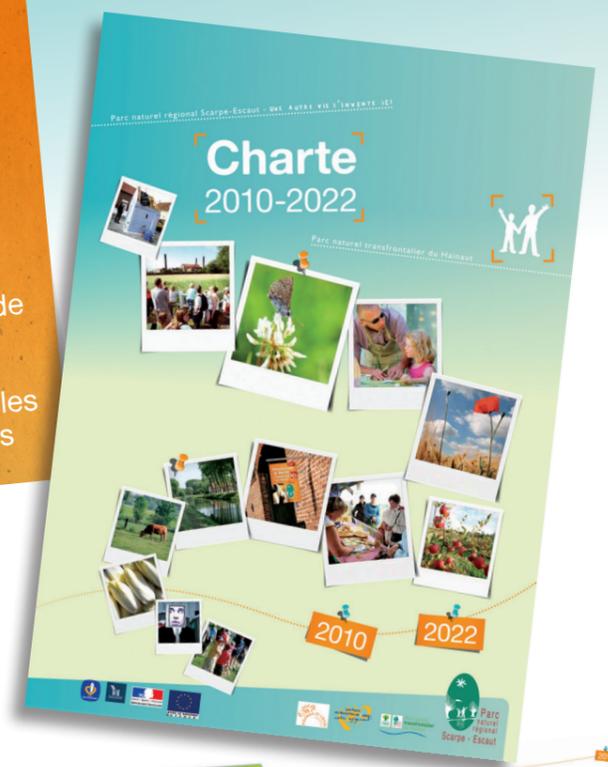
## Transférer vers d'autres territoires

Orientation 13 ("Agir avec le territoire à travers la coopération européenne et internationale")

Rendre les habitants acteurs du projet de territoire s'accompagne d'une démarche d'ouverture vers d'autres territoires, l'Europe et le monde au travers de coopérations ciblées sur des champs faisant image pour le territoire : spécificités minières, transfrontalières, périurbaines.

- Mesure 46 Développer la solidarité, la transversalité et l'éco-citoyenneté à travers la coopération européenne et décentralisée

La Charte du Parc naturel régional est un contrat collectif conclu entre de nombreux acteurs du territoire, en particulier les collectivités locales, communes et intercommunalités, mais aussi le Conseil général du Nord et le Conseil régional Nord-Pas de Calais et l'Etat. Elle exprime le projet partagé à 15 ans (2010-2025) pour le territoire et ses habitants que chacun porte en fonction de ses compétences. Ce projet est décliné en vocations, orientations et mesures dans lesquelles les engagements particuliers des signataires sont précisés.



Dans la Charte, le rôle du Syndicat mixte du Parc naturel régional est défini pour chaque mesure. Il est :

- **Animateur, fédérateur** lorsqu'il coordonne l'action des partenaires, fédère les réseaux de partenaires.
- **Initiateur, accompagnateur** lorsqu'il impulse et contribue à la mise en oeuvre des projets portés par d'autres, lorsqu'il expérimente ou se fait force de propositions innovantes avant de les transférer
- **Opérateur** lorsqu'il formule des avis sur les projets du territoire, assure la maîtrise d'ouvrage, conduit une évaluation...

Le Syndicat mixte a pour rôle de piloter la mise en oeuvre de la Charte. Pour cela, il utilise des outils permettant d'analyser la contribution de l'ensemble des politiques publiques des signataires engagés. Enfin, il organise des conférences territoriales regroupant l'ensemble de ces signataires pour dresser un point de l'évolution du territoire et impulser et mobiliser les politiques existantes au vu des orientations de la charte.



La Charte est reconnue agenda 21 local le 13 avril 2011.



Le Plan de Parc traduit spatialement les orientations et mesures définies dans la Charte. Documents téléchargeables sur [www.pnr-scarpe-escaut.fr](http://www.pnr-scarpe-escaut.fr)

## Vocation 1 Terre de solidarités

où s'invente, entre ville et campagne, une nouvelle manière de vivre et habiter son territoire

### ■ Développer une autre urbanisation

**Orientation 1** ("Adopter une nouvelle gestion de l'espace équilibrée et volontariste")

En France, on estime qu'on perd l'équivalent d'un Département tous les 7 ans d'espaces agricoles ou naturels. En Scarpe-Escout, la surface des zones urbanisées a augmenté très vite ces dernières années, plus vite que le nombre d'habitants. Or on sait que la progression des zones artificialisées (au détriment des zones agricoles et naturelles) est le facteur majeur de perte de biodiversité, de banalisation de nos paysages, de baisse de la qualité du cadre de vie et de régression d'activités basées sur l'économie rurale. Cela ne signifie pas qu'on ne peut plus construire, mais cette mesure implique d'urbaniser autrement, par exemple construire sur d'anciennes friches, réhabiliter des logements anciens plutôt que détruire des terres agricoles, construire près des réseaux de transports collectifs, plutôt que tracer de nouvelles routes, construire dans les centres de village plutôt qu'en linéaire le long des axes routiers, etc.

- Mesure 1 Renforcer et améliorer la connaissance et les outils d'aide à la décision
- Mesure 2 Maîtriser l'étalement urbain et le développement des infrastructures
- Mesure 3 Préserver l'espace rural, agricole et naturel en maîtrisant mieux les usages
- Mesure 4 Développer un urbanisme alliant qualité et exemplarité des projets d'aménagement et de construction
- Mesure 5 Coordonner les politiques foncières

### ■ Développer une même qualité de vie pour tous

**Orientation 2** ("Favoriser un "mieux vivre" ensemble et réduire les clivages sociaux entre sous-territoires du Parc naturel régional Scarpe-Escout")

Les inégalités sociales entre les habitants des communes rurales et ceux des communes minières s'estompent. Il reste encore des disparités géographiques importantes en termes par exemple d'accès au logement, aux services, aux loisirs ou en termes d'intégration. Cela suppose, par exemple, de répartir une offre de logements mais aussi d'accès aux services (loisirs, déplacements...) adaptés et mutables dans le temps sur l'ensemble du territoire (personnes vieillissantes, handicaps..) pour répondre à une mixité sociale et générationnelle, ou encore d'organiser l'accueil des habitants et de favoriser les dynamiques.

- Mesure 6 Développer le "mieux-être" pour "mieux-vivre" ensemble
- Mesure 7 Raffermer le lien social et recréer des solidarités de proximité
- Mesure 8 Favoriser la mobilité et l'accessibilité sociale et physique

### ■ Coopérer dans la solidarité

**Orientation 3** ("Développer la coopération et la solidarité territoriale")

Le Parc naturel régional Scarpe-Escout, territoire d'innovation, doit continuer à participer aux projets des autres territoires, en apportant ses expérimentations et son savoir-faire. Ainsi, les expérimentations en vue de maîtriser la périurbanisation seront poursuivies et l'implication pour un projet pour le bassin minier s'appuyant sur la démarche de classement au patrimoine mondial de l'Unesco renforcée.

- Mesure 9 Développer la coopération et la solidarité autour de la spécificité périurbaine du territoire
- Mesure 10 Construire une coopération et solidarité autour de la spécificité de paysage culturel évolutif du bassin minier Nord - Pas de Calais

## Vocation 2 Terre de nature et de patrimoine

où l'eau, le bâti, le minier... forgent le caractère rural et les identités du territoire

### ■ Enrichir la biodiversité

**Orientation 4** ("Préserver et restaurer les réseaux écologiques")

Un tiers de la surface du territoire Scarpe-Escout bénéficie aujourd'hui de dispositifs locaux, nationaux ou européens pour y préserver les milieux naturels et les espèces qui s'y développent. Ces ressources cependant sont fragiles. Pour les pérenniser, les connexions écologiques (corridors) entre les sites et les milieux naturels seront renforcées localement, conformément à la Trame Verte et Bleue mise en œuvre par la Région Nord-Pas de Calais et au Schéma régional de Cohérence écologique élaboré par l'Etat et la Région.

- Mesure 11 Poursuivre la connaissance, l'expérimentation et la recherche
- Mesure 12 Préserver et restaurer les sites d'intérêt régional, national voire international (cœurs de biodiversité)
- Mesure 13 Préserver et restaurer le réseau des milieux aquatiques et humides
- Mesure 14 Préserver et restaurer le réseau des milieux forestiers
- Mesure 15 Sauvegarder et restaurer le réseau des milieux agraires
- Mesure 16 Sauvegarder et restaurer un réseau de sites en voie de recolonisation

### ■ Protéger la ressource en eau

**Orientation 5** ("Renforcer la gestion globale de l'eau à l'échelle transfrontalière")

La ressource en eau de surface et souterraine est précieuse. Ce territoire transfrontalier est un réservoir d'eau potable qui pourvoit aux besoins locaux mais aussi des grandes agglomérations voisines. Pour assurer les approvisionnements futurs, une gestion coordonnée visera notamment une meilleure qualité des cours d'eau et des eaux souterraines. Cette gestion coordonnée passe par l'amélioration des systèmes d'assainissement collectifs et autonomes, la réduction de l'usage des pesticides, la préservation et le rétablissement des champs naturels d'expansion de crues.

- Mesure 17 Améliorer la connaissance des masses d'eau du territoire
- Mesure 18 Préserver la ressource en eau souterraine
- Mesure 19 Améliorer la qualité des eaux souterraines et de surface
- Mesure 20 Améliorer la planification et la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant transfrontalier
- Mesure 21 Mettre en cohérence la gestion de l'eau à l'échelle transfrontalière en favorisant la mise en œuvre du SAGE Scarpe aval (F), l'élaboration du SAGE Escout (F) et du Contrat de Rivière Escout (B)

### ■ Sauvegarder les paysages

**Orientation 6** ("Préserver et valoriser le paysage")

A quel cadre de vie pouvons-nous aspirer si nos paysages finissent par tous se ressembler ? Préserver les paysages typiques de ce territoire (ceux liés à l'eau, à l'arbre, à l'histoire minière, etc.), c'est lutter contre la banalisation. C'est aussi améliorer notre cadre de vie et pérenniser l'attractivité (touristique, économique, résidentielle) du territoire, attractivité favorisée par une identité locale.

- Mesure 22 Affiner et faire partager la connaissance des paysages naturels et bâtis
- Mesure 23 Affirmer le caractère des paysages identitaires et prévenir leur banalisation
- Mesure 24 Améliorer la qualité des paysages quotidiens des villes et villages
- Mesure 25 Renforcer la préservation et la valorisation du patrimoine bâti
- Mesure 26 Mobiliser autour du paysage et du cadre de vie

## Vocation 3 Terre de développement réfléchi

où les ressources locales et les valeurs du parc transfrontalier sont créatrices d'activités économiques

### ■ Renforcer l'attractivité économique

**Orientation 7** ("Lever les freins pour préserver un tissu économique dynamique en particulier agricole")

Le Parc naturel régional Scarpe-Escout est aujourd'hui un territoire recherché par les particuliers pour la qualité du cadre de vie. Il est moins perçu comme terre d'accueil des entreprises qui utilisent de manière responsable les ressources du territoire. Une politique volontariste est menée afin de favoriser la création et le maintien d'activités économiques qui répondent aux enjeux du territoire sans compromettre ses patrimoines. Il s'agit par exemple de mettre en réseau les structures compétentes en matière de création ou de maintien d'activité, développer l'insertion par l'économie.

- Mesure 27 Favoriser un climat économique dynamique
- Mesure 28 Créer les conditions pour pérenniser l'activité économique
- Mesure 29 Accompagner les projets d'installation adaptés au territoire

### ■ S'appuyer sur les ressources locales

**Orientation 8** ("Développer les activités valorisant l'identité et les ressources locales du territoire")

Les richesses locales (biodiversité, paysages, zones humides, produits agricoles, patrimoine arboré, etc.) sont sources de plus-value. Les politiques territoriales défendront la valeur économique de ces patrimoines. En particulier, il s'agira de maintenir, voire développer, les services de proximité comme la vente directe, redécouvrir et utiliser les savoir-faire traditionnels liés au patrimoine bâti local, etc.

- Mesure 30 Initier et développer les activités contribuant au maintien des éléments spécifiques du territoire
- Mesure 31 Initier et développer les produits et activités issus d'un savoir-faire ancien
- Mesure 32 Développer et structurer une offre de tourisme et de loisirs originale et durable pour tous
- Mesure 33 Développer des démarches collectives pour valoriser les activités liées aux spécificités du territoire